

Accueil Urbanisme

De: Valerie Gauthier <vgaudemer@gmail.com>
Envoyé: lundi 23 avril 2018 14:27
À: Accueil Urbanisme
Objet: Observations revision Plu Grasse
Pièces jointes: Courrier_Rev_plu_Grasse0418.pdf; ATT00001..txt

E33

A l'attention du Commissaire enquêteur

Cher Monsieur,

je vous prie de trouver ci-joint nos observations relatives à la révision du PLU de Grasse.

Bien cordialement

Valérie Gauthier &
Sébastien Gaudemer

115 chemin des Hautes Ribes
06130 Grasse

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Révision Générale du PLU de Grasse
57 avenue Pierre Semard
06130 Grasse

Grasse, le 18 avril 2018,

Objet : Zone Agricole Hautes Ribes et réglementations zone A

Cher Monsieur,

Nous vous transmettons par la présente deux requêtes relative au futur PLU de Grasse.

1) Nous exerçons une activité agricole depuis 2012 à notre adresse. Malheureusement nos parcelles n'ont pas été intégrées dans la Zone A du futur PLU de la ville de Grasse.

Nous souhaiterions donc être rattachés, comme nos voisins à cette zone A.

Ceci nous permettra de continuer notre exploitation certifiée en bio.

2) Il apparaît en page 139 du « Règlement d'urbanisme du PLU de Grasse - version arrêtée du 7 novembre 2017 » relatif à la Zone Agricole, Article A2 que les serres et constructions agricoles soient limitées à 30m² par hectare.

Cette restriction d'implantation de serres à 30m² interdit toute production végétale alimentaire dans une région où les parcelles agricoles sont déjà petites.

Nous demandons à ce que cette restriction soit réétudiée car elle rend impossible toute activité agricole vivrière.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte nos demande et vous prions d'agréer, Chèr Monsieur, nos sincères et respectueuses salutations.

Valérie Gauthier et Sébastien Gaudemer



PS : Nos parcelles : HR 181, HR 182, HR 183, HR 188